

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BOURGS SUR COLAGNE
du 12/09/2019**

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18/07/2019 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux avec la convocation à la présente réunion afin qu'ils puissent présenter leurs observations.
Observations : supprimer le « S » à VAZEILLE, délibération 58/2019 il manque Monsieur le Maire
Approuve à l'unanimité

L'an deux mille dix-neuf, le 12 septembre, le Conseil Municipal de la commune de **BOURGS SUR COLAGNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. **Henri BOYER**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 septembre 2019

Présents : M. Pierre BETTENCOURT, Mme Emilie BONNET, M. Claude BOUDET, M. Henri BOYER, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, M. Yvan DALLE, M. Jérôme DELMAS, M. Jérôme ENGELVIN, M. Gérald MENRAS, M. Éric MIEUSSET, Mme Chantal MORERA, Mme Irène MOURGUES, Mme Isabelle PERIE, M. Henri PERRIER, Mme VAZEILLE Agnès,

Absents excusés : M. Charles ARIENTE, M. Lionel BOUNIOL ayant donné procuration à M. Éric MIEUSSET, M. Mickaël BOUQUET, Mme Michèle CASTAN ayant donné procuration à M. Gérald MENRAS, Mme Françoise ESPANOL, M. Jérôme FAURE ayant donné procuration à M. Serge CHAZALMARTIN,

Absents : Mme Sandrine CHAUVARD, M. Jean-Marie ESTEVENON, M. Pascal MAURIN, Mme Sabine MOUTON, Mme Carine ROUSSET, Mme Anne-Laure TICHIT,

Secrétaire de séance : Mme Isabelle PERIE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

Monsieur Jérôme DELMAS rejoint l'Assemblée à 20h40.

62/2019 : Modification des horaires des garderies des écoles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs familles ont sollicité la mairie pour une ouverture de la garderie dès 7h00 afin de répondre aux impératifs de leur profession. Après réalisation d'enquêtes dont les derniers résultats ont été reçus après le Conseil Municipal du 18 juillet, 5 familles de Chirac se sont engagées sur une inscription à l'année.

Il a été proposé à toutes les familles de Bourgs sur Colagne d'ouvrir ce service dans les deux écoles à compter du 09 septembre à titre expérimental jusqu'aux vacances de Noël. Les familles doivent transmettre les inscriptions sur un planning de deux mois à l'avance afin de ne pas mobiliser les agents municipaux inutilement.

Compte tenu de la période, le Conseil Municipal a été informé par mail de la mise en place du service, néanmoins Monsieur le Maire demande une approbation du Conseil.

A ce jour, 8 enfants sont inscrits pour la garderie de Chirac dès 7h00, aucun pour le Monastier.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'autoriser l'ouverture de la garderie des écoles à 7h00 sur inscription effective des enfants,
- de mener l'expérimentation jusqu'aux vacances de Noël,
- de maintenir le prix de la demi-heure à 0.80 cents.

63/2019 : Programme école et cinéma 2019/2020

La Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte Mende-Fontanilles propose depuis 26 ans une liste de films dans le cadre du programme « école et cinéma ». Grâce à ce programme, des classes dont les enseignants sont volontaires peuvent visionner un ou plusieurs films dans l'année.

La commune depuis plusieurs années participe à ce programme en prenant en charge les places de cinéma, à charge pour l'école de trouver un moyen pour financer le transport.

Le prix d'une place est de 2.50 euros pour un enfant. Le coût prévisionnel est d'environ 600.00 Euros.

Monsieur le Maire propose de renouveler la participation de la commune pour la période scolaire 2019/2020, en prenant en charge les places de cinéma pour les trois écoles de la commune (Ecole publique Marceau Crespin, Ecole publique Claude Erignac, école privée Saint Angèle).

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de financer les places de cinéma des élèves des écoles de la commune pour le programme « Ecole et cinéma » pour l'année scolaire 2019/2020
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

64/2019 : Participation de la Commune à des projets culturels et sportifs initiés par les écoles de la commune

La Commune participe chaque année aux projets culturels et sportifs n'étant pas inscrits aux programmes scolaires des trois écoles de Bourgs sur Colagne.

Une dotation de 1 050 euros a été accordée en septembre 2018 à chacune des écoles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer aux associations des parents d'élèves des écoles publiques Claude Erignac, Marceau Crespin et à l'école privée Sainte Angèle une subvention de 1050 euros chacune pour la réalisation de projets éducatifs ou sportifs pour l'année scolaire 2019/2020,
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

65/2019 : Acquisition et installation du chauffage – appartement communal

Un logement communal, T3 R+1, situé immeuble Saint Vincent était équipé d'un chauffage gaz qui ne fonctionne plus.

Lozère Energie a réalisé les diagnostics de l'ensemble des biens communaux. Pour ce logement, il était préconisé l'installation d'une pompe à chaleur ou d'une chaudière gaz propane à condensation.

Après études des deux solutions, les gains énergétiques seraient respectivement de 50% et 20%. Des devis ont été établis.

Le Conseil Municipal, à une abstention de Monsieur Claude BOUDET et 18 voix pour, décide :

- de retenir l'achat et l'installation d'une pompe à chaleur air/eau à l'appartement T3 R+1 sis immeuble Saint Vincent,
- de retenir l'offre de la Société Chauffage Sanitaire NGUYEN Phi Ho pour un montant de 9 756 euros H.T,
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

66/2019 : AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL CONCERNANT LE MARCHE AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU MONASTIER

Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a été établie avec le Conseil Départemental pour autoriser la Commune à réaliser des travaux sur la route départementale 809 dans la traversée du Monastier,

Une convention financière d'un montant de 379 049.00 € HT a été établie avec le Conseil Départemental fixant le montant de la participation de celui-ci d'après le résultat du marché sur l'aménagement de la traversée du Monastier.

Suite à l'exécution des travaux, il s'avère qu'il y a un dépassement des quantités d'enrobés et de maçonnerie. Aussi, il est nécessaire d'établir un avenant à la convention financière entre le Conseil Départemental et la commune pour intégrer ces dépenses supplémentaires ainsi que le coût de l'actualisation des prix.

Le coût des travaux supplémentaires est de 10 848.57 € HT et le coût de l'actualisation des prix est de 5 027.65 € HT soit un total de 15 876.22 € HT portant la convention financière à 394 925.22 € HT.

Monsieur le maire propose de porter à la connaissance du Conseil Départemental cette modification du coût pris en charge par ce dernier, afin d'actualiser la convention financière ad hoc et de faire un avenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **accepte** de porter à la connaissance du Conseil Départemental le coût supplémentaire induit par les travaux et l'actualisation des prix sur la part du Conseil Départemental pour un montant de 15 876.22 € HT,
- **autorise** Monsieur le Maire dès accord du Conseil Départemental à signer l'avenant n°1 à la convention financière portant celle-ci à 394 925.22 € HT et tout document concernant cette affaire.

67/2019 : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE DESAMIANAGE D'UN BÂTIMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal du 31 janvier 2019, a acté le lancement des consultations des entreprises pour les travaux de désamiantage et les travaux de réaménagement de l'atelier communal du Monastier afin d'accueillir les 5 agents techniques municipaux.

Sur avis de la commission d'appel d'offre, le groupement EURL Amiante Ingénierie/Stop Amiante a été sélectionné pour effectuer les premiers travaux de désamiantage pour un montant de 31 134.72 euros H.T.

Après démarrage des travaux et suite à de nouvelles analyses effectuées par le mandataire, des traces résiduelles d'une colle contenant de l'amiante ont été détectées. Cet amiante doit être retiré dans les conditions réglementaires. L'entreprise titulaire du marché a réalisé un devis pour ces travaux supplémentaires qui s'élève à 9 748.04 € HT. Un avenant au marché est nécessaire, il est établi comme suit :

Montant du marché : 31 134.72 € HT

Avenant n°1 : + 9 768.04 € HT

Nouveau montant du marché : **40 902.76 € HT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **accepte** l'avenant n° 1 au marché « Travaux de désamiantage d'un bâtiment communal » pour des travaux complémentaires d'un montant de 9 768.04 € HT (avenant et devis ci-joint annexés)
- **autorise** Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout document concernant cette affaire.

68/2019 : DM 1 au budget principal de la commune

Monsieur le Maire détaille au Conseil Municipal la décision modificative nécessaire sur le budget principal Commune :

- Sur la section Investissement

DEPENSES

- + 5 000.00 € article 2051/104 (Acquisition matériel) achat logiciel cimetière
- + 15 876.22 € article 4581-08 (Opération pour compte de tiers) Travaux supplémentaires à la charge du Département dans le marché « Aménagement de la traversée du Monastier »

RECETTES

- + 15 876.22 € article 4582-08 (Opération pour compte de tiers) Travaux supplémentaires à la charge du Département dans le marché « Aménagement de la traversée du Monastier »
- + 57 281.56 € (Atelier Communal Monastier) Attribution de la DETR
- + 50 538.46 € (Bâtiment l'Atelier) Attribution de la DETR
- - 102 820.02 € 1641 (Emprunt) Equilibre budget

INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
2051-104 : + 5 000.00	4582-08 : + 15 876.22
4581-08 : + 15 876.22	1341-516 : + 57 281.56
	1341-536 : + 50 538.46
	1641 : - 102 820.02
TOTAL : + 20 876.22	TOTAL : + 20 876.22

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte à l'unanimité la décision modificative sus présentée sur le budget Principal Commune.

69/2019 : Manifeste pour l'avenir de l'occitan

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion (SMAG) du PNR Aubrac a transmis à toutes les Communes de la Communauté de Communes du Gévaudan le Manifeste ci-joint émanant du Centre Régional pour l'Enseignement de l'Occitan.

Le SMAG a lui-même délibéré favorablement le 09 juillet 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 1 voix contre de M. Jérôme ENGELVIN, 4 abstentions Mesdames Agnès VAZELLE, Chantal MORERA, Irène MOURGUES et M. Henri BOYER et 14 voix pour :

- d'approuver le contenu du manifeste pour l'avenir de l'occitan,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Questions diverses

- Modification éclairage public : attente du retour du SDEE pour savoir si l'amplitude des horaires d'extinction de l'éclairage public est suffisante.
- Retour PETR document d'urbanisme : depuis la prise en charge de la gestion des dossiers d'urbanisme par le PETR sur 12 communes, 62 dossiers ont été déposés plaçant Bourgs sur Colagne en 3^{ème} position après Marvejols et Saint Chély ce qui démontre un certain dynamisme sur la commune (permis de construire, certificats d'urbanisme).
- Accord de la Poste pour l'installation d'un îlot numérique à la Mairie du Monastier.
- Accord pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour le financement du bâtiment « La Grange » à hauteur de 261 109 euros.
- Demande sur l'état d'avancement de l'installation d'une cabane à livres : attente retour sur les devis
- 1 blason de la Mairie est tombé. Il a été décidé d'enlever les deux autres pour vérification des fixations

La séance du Conseil Municipal a été levée à 22h15

Pour une information plus détaillée vous pouvez vous adresser à l'accueil de votre Mairie afin d'obtenir la délibération ou les délibérations qui vous intéressent.